

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 avril 2011, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'un terrain de tennis sur le lot portant le numéro 2378308 du Cadastre du Québec, situé du côté est du boulevard Toupin, face à la rivière des Prairies.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une clôture de matériaux, en cour arrière, d'une hauteur de 3 mètres au lieu du maximum permis de 2 mètres;
- l'aménagement d'une construction non permise dans les autres cours;
- une construction qui empiète dans la marge arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ** à Montréal, ce dix-neuvième jour de mars deux mille onze.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Greffe, performance et informatique